

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de master Sciences de la Mer et du Littoral mention Science de la terre et des planètes, environnement parcours Ingénierie et gestion des environnements côtiers

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de master mention Science de la terre et des planètes, environnement parcours Ingénierie et gestion des environnements côtiers est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M1	Président Erwan GENSAC, statut EC	Président Erwan GENSAC, statut EC	Président Erwan GENSAC, statut EC	Président Erwan GENSAC, statut EC
	Evelyne GOUBERT	Evelyne GOUBERT	Evelyne GOUBERT	Evelyne GOUBERT
	Marion GENET	Marion GENET	Marion GENET	Marion GENET
	Clément LAMBERT	Clément LAMBERT	Clément LAMBERT	Clément LAMBERT
	Véronique LE TILLY	Véronique LE TILLY	Véronique LE TILLY	Véronique LE TILLY
	Annette GERVOIS	Annette GERVOIS	Annette GERVOIS	Annette GERVOIS



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
M2	Présidente Evelyne GOUBERT	Présidente Evelyne GOUBERT	Présidente Evelyne GOUBERT	Présidente Evelyne GOUBERT
	Erwan GENSAC	Erwan GENSAC	Erwan GENSAC	Erwan GENSAC
	Nathalie BOURGOUGNON	Nathalie BOURGOUGNON	Nathalie BOURGOUGNON	Nathalie BOURGOUGNON
	Florence LESCOFFIT	Clément LAMBERT	Clément LAMBERT	Clément LAMBERT
	Mikaël KEDZIERSKI	Benjamin SAUTTER	Benjamin SAUTTER	Benjamin SAUTTER
		Marion GENET	Marion GENET	Marion GENET

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Vannes le 06/10/2025
Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

